



<<Service Description: Advanced Services – Fixed Price>>

<<Cisco ACI Advise and Implement Service - Small (ASF-DCV1-ACI-PDV-S)>>

Description du service : Services avancés – Prix fixe

Services avancés à prix fixe – Service de conseils et de mise en œuvre de Cisco pour ACI à petite échelle (ASF-DCV1-ACI-PDV-S)

Le présent document décrit les Services avancés à prix fixe : Service de conseils et de mise en œuvre de Cisco pour ACI à petite échelle.

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le Glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, le présent document est intégré à votre Contrat-cadre de services, à votre Contrat de services avancés ou à tout autre contrat de service couvrant l'achat de services basés sur des Services avancés auprès de Cisco (« Contrat-cadre »). Si aucun Contrat-cadre de ce type n'a été conclu, la présente Description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales consultable sur http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de service couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat-cadre de revente »). Si le Contrat-cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou les conditions générales analogues, la présente Description de service est régie par les conditions générales du Contrat-cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit à ces Services auprès d'un Revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la prestation de ce Service est celui établi entre vous et votre Revendeur agréé Cisco. Votre Revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d'autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Service de planification et de construction de centre de données Cisco pour ACI-Petit

Résumé du service

Le Service de planification et de construction de centre de données Cisco pour ACI-Petit couvre les domaines suivants de l'infrastructure axée sur les applications (« ACI ») :

- gestion de projet,
- Services d'évaluation du centre de données pour ACI
 - Évaluation de l'adoption d'ACI

- Services de conception de centre de données pour ACI
 - conception d'infrastructures,
 - conception de modèles de politiques relatives aux applications,
 - création de politiques applicatives,
- service de déploiement d'ACI pour les centres de données,
- Services d'intégration de l'écosystème de centre de données
 - Intégration virtualisée : examen de l'environnement du Client
 - intégration des couches 4 à 7,
- Services de migration du centre de données pour ACI
 - Migration de l'infrastructure
- Services de déploiement des opérations de centre de données pour ACI
 - service d'assistance aux opérations ACI.

La portée de ce service se limite à :

- Conception fixe AS validée uniquement (2 choix).
- Approche axée sur le réseau uniquement.
- Jusqu'à deux (2) Locataires-utilisateurs dans la trame ACI, chaque Locataire étant limité à :
 - six (6) domaines de pont (BD) maximum;
 - deux (2) contextes/systèmes de routage et réacheminement virtuels (VRF) maximum;
 - six (6) Groupes de terminaux (EPG) maximum;
 - vingt (20) contrats maximum.
- Intégration de l'écosystème :
 - Intégration des couches L4-7 pour deux (2) paires de Dispositifs de service maximum (pas d'intégration de l'ensemble de périphériques, non contrôlée par l'APIC).
- Intégration de l'hyperviseur limitée au VMWare ou à l'HyperV. Ne doit pas excéder un domaine de VMM avec un (1) vCenter avec un (1) Centre de données ou un nuage HyperV.
- Connectivité externe avec 2 L3Out.
- Service de déploiement d'ACI :
 - Jusqu'à huit (8) commutateurs à lames ou sept cent soixante-huit (768) ports des commutateurs à lame.
- Migration de l'infrastructure :
 - Migration de quatre (4) réseaux locaux virtuels (VLAN) maximum, pas plus de /24 en nature, vers la trame ACI en Mode réseau centrique.
- Gestion du changement pour les modifications sans incidence sur les hypothèses de portée ou de projet citées ci-dessus.

Produits livrables

- **Plan de gestion de projet (« PGP »)**
 - Liste de vérification des conditions préalables à l'intégration
- **Services d'évaluation des centres de données pour une infrastructure centrée sur les applications**
 - Document des exigences pour l'adoption d'ACI (« ARD »)
 - Stratégie d'adoption d'ACI
- **Services de conception pour une infrastructure centrée sur les applications**
 - Document de conception d'ACI (« ADD »)
 - Conception fixe AS validée
 - Document de l'état définitif du déploiement d'ACI
 - Plan de tests de la trame ACI
- **Développement du Plan de migration**
 - Document des méthodes procédurales (DMP)
- **Dossier d'exploitation des opérations ACI (Dossier d'exploitation standard pour l'un (1) des Processus d'exploitation suivants)**
 - a. gestion des disponibilités,
 - b. Gestion du changement
 - c. Gestion des incidents

- d. Gestion de la configuration
- e. gestion des versions,
- f. gestion des événements.

Lieu de la prestation

Les Services seront réalisés à la fois à distance à partir du ou des sites de Cisco et sur place dans les locaux du Client. La prestation se limite à un seul site du Client ou à un déploiement étendu de trames.

Gestion de projets

La gestion de projets sera proposée conjointement avec et sera limitée à la gestion des Services et des Produits livrables décrits dans le présent document.

Responsabilités de Cisco

- Fournir au Client une liste des rôles et responsabilités des membres du personnel Cisco désignés en vertu du présent Service.
- Fournir un Plan de gestion de projet (« PGP »). Le PMP est un document de référence à partir duquel le chef de projet (PM) Cisco peut gérer les produits livrables, évaluer l'avancement du projet et gérer les problèmes relatifs à la gestion du changement ainsi que toute question courante.
- Collaborer avec le Client afin de repérer et de documenter les relations de dépendance, les risques et les problèmes associés à la réussite du projet.
- Fournir au Client la liste de vérification des conditions préalables à l'intégration. La liste de vérification des conditions préalables à l'intégration est un document remis par Cisco qui fournit une spécification détaillée des exigences physiques, électriques et environnementales qui doivent être satisfaites sur le ou les sites de l'installation afin de permettre l'installation des produits Cisco.
- Participer, lorsque cela est nécessaire, aux réunions d'examen de projet ou aux conférences téléphoniques régulièrement organisées.
- Fournir au Client l'identité des membres du personnel nécessitant un accès aux locaux du Client, au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue à laquelle lesdits membres du personnel nécessiteront un accès.
- Transmettre au Client un rapport hebdomadaire sur l'avancement du projet.
- Identifier et gérer les membres de l'équipe du projet.
- Définir le flux de communication avec le commanditaire du projet et les parties prenantes majeures et le consigner dans le PGP.
- Collaborer avec le Client afin de repérer et de documenter les relations de dépendance, les risques et les problèmes associés à la réussite du projet.
- Fournir les éléments suivants :
 - Réunion de lancement
 - Planification des ressources Cisco
 - Plan du projet
 - Gestion du changement
 - Assurer la gestion du projet conformément au PGP convenu.
- Garantir la finalisation des documents livrables définis dans la section des Produits livrables du présent Énoncé des travaux.

Responsabilités du Client

- Fournir à Cisco les réponses soumises à la Liste de vérification préalable à l'installation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception.
- Identifier le commanditaire du projet du Client, ainsi que ses parties prenantes majeures et définir leur engagement dans le projet.
- Collaborer avec le chef de projet Cisco pour s'assurer que le commanditaire du projet au niveau du Client, les parties prenantes clés et tous les membres de l'équipe de projet reçoivent les communications sur le projet et sont inclus dans les séances de communication régulièrement programmées.
- Collaborer avec Cisco pour planifier la réunion de lancement et communiquer le programme de la réunion aux parties prenantes du Client.
- Examiner avec Cisco le calendrier du projet, les objectifs, les Services et les Produits livrables ainsi que les rôles et les responsabilités.

- Planifier les installations nécessaires pour effectuer les réunions sur site (comme des salles de conférence, des projecteurs et des ponts de conférence).
- Participation aux réunions d'analyse du projet ou aux conférences téléphoniques régulièrement organisées.
- Réunions sur site. Lorsque les consultants de Cisco se rendent sur le site, toutes les parties responsables requises du Client doivent être présentes, dans la mesure du possible, selon les besoins.
- Collaborer avec Cisco en vue d'identifier les objectifs spécifiques et les facteurs de succès essentiel du projet.
- Assurer la coordination des activités des tierces parties (comme les activités des opérateurs/sociétés de télécommunications nationaux), des produits livrables ou des calendriers pour la réalisation de la prestation des services de Cisco.
- Informer Cisco de toute modification de planification relative à ce projet au moins cinq (5) jours ouvrables avant l'activité prévue.

Évaluation de l'adoption d'ACI

Responsabilités de Cisco :

- Organiser un (1) atelier sur site destiné à dix (10) parties prenantes du Client au maximum pour examiner les exigences commerciales et pour définir les attentes. L'atelier sera organisé pendant un maximum de trois (3) Jours ouvrables afin de recueillir des renseignements sur la conception de l'Infrastructure de centre de données existant du Client, tels que :
 - les schémas de la topologie du réseau DC et du réseau étendu (WAN) existants,
 - les exigences fonctionnelles,
 - des recommandations par rapport aux fonctionnalités,
 - les considérations relatives à l'évolutivité de la conception.
- Organiser des entretiens avec les principales parties prenantes du Client pour obtenir d'autres renseignements que ceux fournis lors de l'atelier et dans la Liste de vérification des conditions préalables.
- Évaluer les exigences du Client recueillies lors de l'atelier et des entretiens et organiser d'autres discussions, le cas échéant.
- L'évaluation de la migration se limitera à quatre réseaux locaux virtuels au sein du réseau du Client. Chaque réseau local virtuel devra être un sous-réseau /24 ou inférieur pour être retenu.
- Créer et documenter les quatre (4) renseignements de réseau local virtuel recueillis au cours de cette évaluation pour les intégrer au Document des exigences d'ACI (« ARD »).

Responsabilités du Client :

- Désigner un interlocuteur unique pour la coordination des exigences avec l'équipe de Cisco.
- Identifier les principales parties prenantes du Client des unités d'exploitation suivantes :
 - Équipe réseau
 - Équipe d'application
 - Équipe de serveur
- S'assurer de la disponibilité des principales parties prenantes du Client pendant la durée des Services dans le but de fournir à Cisco une vue d'ensemble du réseau et des applications.
 - Fournir à Cisco les documents pertinents dans le cadre de l'ARD. Ces documents incluent, sans toutefois s'y limiter :
 - topologie logique et physique du réseau,
 - adressage IP et répartition du réseau local virtuel documentés,
 - autres configurations,
 - configurations L2-L3, intégration du réseau WAN/DCI.
- Le Client doit fournir les locaux pour les entretiens nécessaires.

Mise en place de la stratégie d'adoption d'ACI

Responsabilités de Cisco :

- La stratégie d'adoption sera créée selon l'approche « Réseau centrique ».
- Collaborer avec le Client pour définir une stratégie d'adoption qui répond aux besoins et aux attentes du Client détaillés dans l'ARD. La stratégie d'adoption comprendra, mais sans s'y limiter :
 - la connectivité L2 ou L3, conformément à la conception validée;
 - la connectivité de réseau de gestion, conformément à la conception validée.
- Collaborer avec le Client pour identifier les réseaux locaux virtuels à migrer vers la trame ACI.
- Évaluer les avantages et les risques associés à l'intégration de l'infrastructure actuelle à la nouvelle infrastructure d'ACI qui sera mise en œuvre.
- Analyser les renseignements recueillis dans le cadre du service d'Évaluation de l'adoption d'ACI et identifier les options disponibles, ainsi que la façon dont ces options doivent intégrer les modèles de politiques pour ACI afin de satisfaire les besoins du Client.
- Analyser les risques pouvant entraver la mise en œuvre de la stratégie d'adoption (p. ex., la capacité à respecter les délais, l'aptitude à migrer pendant la période d'indisponibilité prévue, l'état de préparation rapide de la solution ACI cible, les failles de fonctionnalités, etc.).

Responsabilités du Client :

- Fournir à Cisco les renseignements nécessaires pour la création de la stratégie d'adoption, tels que :
 - la typologie physique et logique du réseau;
 - l'adressage IP et répartition du réseau local virtuel documentés,
 - les autres configurations,
 - configurations L2-L3, intégration du réseau WAN/DCI.
- Consulter la stratégie d'adoption d'ACI suggérée et fournir des commentaires.
- Collaborer avec Cisco afin d'identifier le réseau local virtuel à migrer vers la trame ACI, dans les limites établies par Cisco dans l'ARD.
- S'assurer que les parties prenantes clés du Client, y compris le gestionnaire des opérations du centre de données, les architectes d'applications et les experts (SME) L4 du Client contribuent à la communication de tous les renseignements nécessaires dont Cisco a besoin pour créer la stratégie d'adoption au sein de l'ARD.
- Fournir un interlocuteur unique pour la coordination des exigences avec l'équipe de Cisco.
- Participer à l'Atelier sur la stratégie d'adoption d'ACI, en fournissant les exigences professionnelles et techniques du Réseau.

Intégration des couches 4 à 7 de l'écosystème

Responsabilités de Cisco :

- Collaborer avec le Client en vue d'identifier une Stratégie de déploiement du périphérique pour déployer les périphériques des couches 4 à 7 (« L4-L7 ») dans le réseau, conformément à la conception validée.
 - Mode non géré par l'APIC.
 - Les périphériques ne seront pas gérés par l'APIC (pas d'ensemble de périphériques).
- Les périphériques L4-7 peuvent être déployés en mode « non géré » ou en mode « boîte noire ». (Aucun Graphique de service ne sera déployé) conformément à la conception validée.
- Collaborer avec le Client afin d'identifier les besoins d'extension pour la stratégie identifiée dans l'ARD.
- Élaborer une stratégie d'adoption pour plus de deux (2) paires de périphériques, dans la limite des types de périphériques suivants :
 - Équilibres de charge
 - Pare-feu
- Documenter une stratégie de déploiement du périphérique dans la Stratégie d'adoption d'ACI pour l'intégrer à l'ARD.

Responsabilités du Client :

- S'assurer que les principales parties prenantes du Client participent aux discussions requises relatives à la stratégie d'adoption L4-7 pour fournir tous les renseignements nécessaires à Cisco pour élaborer la stratégie d'adoption conformément à l'ARD.

Intégration de l'écosystème VMM

Responsabilités de Cisco :

- Collaborer avec le Client afin de déterminer la Stratégie du gestionnaire d'ordinateur virtuel (« VMM ») à inclure dans l'ARD, laquelle inclut, sans s'y limiter :
 - L'hyperviseur et l'infrastructure de serveur
 - La technologie de commutateur distribué, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Le commutateur virtuel distribué (vDS) VMware
 - Élaborer une stratégie garantissant l'accessibilité de l'APIC au domaine de VMM, par gestion en bande ou hors bande.
- L'intégration de la virtualisation est limitée à :
 - un (1) domaine de VMM maximum avec un (1) vCenter et un (1) Centre de données;
 - un (1) domaine de VMM maximum associé à un (1) conteneur HyperV;
- Documenter la stratégie de l'Écosystème VMM pour l'intégrer à l'ARD.
- Fournir au Client la Stratégie d'adoption d'ACI achevée, devant faire partie de l'ARD, pour qu'il la révise et l'approuve, conformément à la procédure d'examen des documents livrables ci-dessous.

Responsabilités du Client :

- S'assurer que les principales parties prenantes appropriées du Client participent aux discussions relatives à la stratégie d'adoption de VMM requises pour fournir tous les renseignements nécessaires à Cisco pour créer la stratégie d'adoption conformément à l'ARD.
- Examiner et approuver la Stratégie d'adoption d'ACI qui fera partie de l'ARD conformément à la procédure d'examen des documents livrables ci-dessous.

Conception d'infrastructures

Responsabilités de Cisco :

- Les Services de conception seront limités à :
 - la conception fixe AS validée uniquement :
 - le Client aura le choix entre deux (2) Conceptions AS validées;
 - la conception axée sur le réseau uniquement;
 - des options de connectivité site à site :
 - fibre noire;
 - multiplexage par répartition en longueur d'onde dense;
 - Ethernet par la commutation multiprotocole par étiquette (MPLS) pseudowire;
 - jusqu'à deux (2) Locataires, chaque Locataire étant limité à :
 - six (6) BD;
 - deux (2) Contextes;
 - six (6) EPG;
 - vingt (20) Contrats;
 - deux (2) L3Out et/ou deux (2) L2Out.
- Collaborer avec le Client pour dresser une liste des facteurs de conception, faisant partie de la conception validée, ces options incluront, sans toutefois s'y limiter :
 - La gestion en bande ou hors bande

- La virtualisation
 - VMware
 - vDS
 - HyperV
- Tous les facteurs de conception validés seront consignés dans le Document de conception d'ACI (« ADD »).
- Créer une conception globale fondée sur une conception fixe AS validée pouvant comprendre les éléments suivants :
 - des recommandations de conception reposant sur les meilleures pratiques de Cisco;
 - les conventions d'appellation des concepts politiques;
 - les détails techniques liés à la conception, basés sur les facteurs de conception cités ci-dessus;
 - la topologie logique et physique du réseau;
 - l'adressage IP et la répartition du réseau local virtuel documentés;
 - d'autres configurations d'ACI, configurations L2-L3, intégration du réseau WAN/DCI;
 - des recommandations et détails de conception comme les Services, la connectivité des couches L2 et L3 au reste de l'infrastructure de centre de données;
 - la haute disponibilité;
 - des recommandations matérielles et logicielles pour la conception, le cas échéant;
 - des recommandations opérationnelles reposant sur les meilleures pratiques de Cisco pour la stratégie de surveillance de l'ACI.
- Déterminer les risques de conception et fournir les options en faveur et à l'encontre d'une modification de la conception détaillée pour limiter les risques.

Responsabilités du Client :

- Collaborer avec Cisco pour sélectionner une conception fixe AS validée parmi les choix fournis par Cisco.
- Fournir des schémas du niveau des bâtis. Les schémas comprennent entre autres :
 - les emplacements de commutateurs (selon la catégorisation de la lame);
 - l'emplacement de stockage;
 - l'informatique;
 - les périphériques L4-7;
 - les périphériques transparents L2.
- Fournir l'adressage IP, des sous-réseaux et réseaux locaux virtuels.
- Fournir le nom et le numéro de série des lames à intégrer dans la conception de l'ACI.
- Fournir le nom des outils et un accès pour la stratégie de surveillance de l'ACI.
- Fournir les détails relatifs aux protocoles de routage et les écarts par rapport aux valeurs normales.
- Fournir les détails relatifs aux protocoles L2 et les écarts par rapport aux valeurs normales.

Conception de modèles de politiques relatives aux applications

Responsabilités de Cisco :

- Collaborer avec le Client pour dresser une liste des facteurs de conceptions suivants, conformément à la Conception AS validée choisie par le Client.
 - Les configurations de locataire
 - Réseaux privés
 - Profil d'applications Réseau
 - Groupes de terminaux (EPG)
 - Contrats
 - Sujets
 - Filtres
 - Politiques d'accès à la trame
 - Groupes de réseaux locaux virtuels (statiques et dynamiques)
 - Domaines physiques/de routage externe/de pont externe
 - Profils d'accès aux entités reliables (AAEP)
 - Profils d'interface
 - Politiques d'interface
 - Groupes de politiques d'interface
 - Profils de commutateur
 - Groupes de politiques de commutateurs (FEX, domaines explicites de VPC)

- Les services L4-7 relatifs à la conception de politiques de niveaux d'applications du locataire
- La virtualisation relative à la conception de politiques de niveaux d'applications du locataire
- Définir les concepts politiques ci-dessus selon les applications proposées et leurs flux, comme indiqué dans l'ARD.
- Documenter dans l'ADD la Proposition de politiques relatives aux applications de l'ACI.

Responsabilités du Client :

- Désigner les principales parties prenantes qui collaboreront avec Cisco pour définir les facteurs de conception des infrastructures d'ACI.
- Fournir les renseignements des fournisseurs de produits tiers, afin de s'assurer que la conception L4-7 soit conforme à leurs meilleures pratiques.
- Participer aux évaluations de l'ADD et fournir des commentaires.

Création de politiques applicatives

Responsabilités de Cisco :

- Examiner les composants de l'infrastructure informatique et l'ensemble des autres documents fournis par le Client (le cas échéant) en vue d'établir une carte des serveurs inclus dans le réseau du Client auquel les serveurs sont connectés, le mappage des serveurs étant limité aux serveurs à migrer vers la nouvelle trame ACI.
- Créer et documenter les profils des réseaux locaux virtuels concernés par la Proposition de politiques relatives aux applications d'ACI. Cette proposition sera documentée dans l'ADD.
- Des Politiques réseau centrées seront créées pour les réseaux locaux virtuels qui seront intégrés à la trame ACI.
- Documenter les Profils réseau centrés qui seront intégrés à l'ADD pour que le Client le révise et l'approuve conformément à la procédure d'examen des documents livrables ci-dessous.

Responsabilités du Client :

- Fournir à Cisco toute la documentation du Client qui concerne l'infrastructure, les serveurs, le stockage, et l'environnement d'applications associés aux quatre (4) réseaux locaux virtuels à migrer vers la trame ACI.
- Mettre à disposition de Cisco le personnel clé nécessaire, le cas échéant, afin de fournir des renseignements généraux sur les composants du réseau.

Services de déploiement de centre de données pour ACI

Responsabilités de Cisco :

- Fournir au Client la liste de vérification des conditions préalables à l'intégration. La Liste de vérification des conditions préalables à l'intégration renvoie à un document remis par Cisco qui fournit une spécification détaillée des exigences physiques, électriques et environnementales qui doivent être satisfaites sur le ou les Sites de l'installation afin de permettre l'installation des Produits Cisco.
- Le champ d'application de ce déploiement sera limité à 8 Commutateurs à lames ou 768 Ports à lames (cette limite s'applique aussi dans le cadre d'un déploiement étendu de trames).
- Le déploiement devra être conforme à la Conception validée choisie par le Client.
- Ajuster la trame ACI conformément à la conception AS validée.
- Configurer la gestion hors bande et la gestion en bande (conformément aux exigences de l'ARD et de l'ADD).
- La configuration du service fondamental, dont :
 - NTP;
 - format des données et de la date.
- Utiliser le contrôle d'accès reposant sur la prise en compte des rôles pour définir tout rôle supplémentaire nécessaire, conformément à l'ARD et à l'ADD.
- Appliquer des politiques de contrôle sur l'ensemble de la trame conformément à l'ADD.
- Configurer des politiques d'accès comme indiqué dans l'ADD
 - Configurer le VMM
 - Créer un domaine VMM
 - Créer une instance VMM pour le Centre de données de l'hyperviseur
 - Associer un domaine VMM aux identifiants appropriés pour accéder à l'environnement ci-dessus

- Cisco doit fournir un accès privilégié à ces identifiants utilisateur
- Configurer les Locataires (et les configurations de locataire de l'APIC), comme décrit dans l'ADD.
 - La construction du locataire sera en mesure de prendre en charge le mode Réseau centrique uniquement.
- Configurer la connexion entre la couche 2 ou la couche 3 de la trame ACI et l'infrastructure du Client existante conformément à l'ADD.
 - Cisco ne configurera pas plus d'une (1) connexion sortante L3 ou L2 entre la trame ACI et l'infrastructure du Client existante.
 - L'intégration de plateformes tierces et de plateformes autres que celles de Cisco à l'APIC n'est pas comprise dans le présent engagement.
 - Les protocoles de routage se limitent à OSPF, BGP et EIGRP.
 - Les commutateurs à lames périphériques sont limités à deux (2) avec jusqu'à deux interfaces de canal de Port virtuel/canal de Port/canal physique à configurer pour les connexions entre la couche 3 et la trame ACI du réseau du Client existant.
- Contrôler le déploiement des politiques du réseau d'applications sur l'APIC, et s'assurer qu'ils soient déployés sur l'infrastructure de la trame.
- Mettre à jour l'ADD et y inclure un Document de l'état définitif ainsi que le contenu associé. Le Schéma de l'état définitif définit et enregistre l'ensemble spécifique de procédures ou de tests mis en place par Cisco et acceptés par le Client, qui sont nécessaires pour tester la connectivité de la trame ACI et déclarer que le Produit est prêt à l'emploi. Une réalisation correcte des tests marquera l'achèvement de la mise en œuvre de la solution
- Tester la connectivité conformément au Schéma de l'état définitif.
- Tester tous les dispositifs de la trame et s'assurer qu'ils sont en place et fonctionnels, conformément à l'ADD.
- Fournir l'ADD actualisé au Client pour examen et approbation, conformément à la procédure d'examen des documents livrables ci-dessous.

Responsabilités du Client :

- Fournir des réponses exhaustives à la Liste de vérification pré-intégration dix (10) jours ouvrables avant l'arrivée de Cisco sur le site.
- Confirmer que toutes les exigences relatives aux installations, aux bâtis et au câblage sont respectées avant que le personnel de Cisco vienne sur place pour démarrer les activités de déploiement.
- S'assurer que Cisco a un accès direct au Centre de données du Client, ou que les dispositifs de la trame sont configurés pour accéder à la console.
- Fournir un accès au réseau hors bande via un protocole SSH, HTTP, etc.
- S'assurer que Cisco dispose d'une connectivité de réseau avec les dispositifs de la trame.
- Fournir aux spécialistes en ingénierie de Cisco des ordinateurs portables dotés d'un accès leur permettant d'installer des navigateurs et des modules d'extension/outils associés.
- Fournir un accès au serveur SCP/TFTP pour le stockage des journaux/images de dépannage.
- Fournir des renseignements relatifs aux services fondamentaux tels que NTP, BGP AS#, AAA, LDAP, etc.
- Fournir les identifiants pour contrôler l'accès, tels que les chaînes de communauté SNMP, les mots de passe utilisateur, l'accès administrateur à l'APIC, etc.
- Configurer les périphériques L2/3 qui seront connectés à la trame ACI.
- Configurer tous les dispositifs de service L4-L7 connectés à la trame.
- Participer à tous les tests réalisés par Cisco dans le cadre de la vérification de la solution.
- S'assurer que les parties prenantes clés du Client, y compris le gestionnaire des opérations du centre de données et les architectes d'applications, sont disponibles pour contribuer à la communication de tous les renseignements nécessaires, au besoin.
- Examiner et approuver l'ADD mis à jour conformément à la procédure d'approbation des documents livrables ci-dessous.

Migration de l'infrastructure : élaboration du plan de migration

Responsabilités de Cisco :

- Organiser une séance à distance pour revoir avec le Client la stratégie globale de migration du réseau, conformément à l'ARD fourni dans le cadre du Service d'évaluation de l'adoption d'ACI, en cas de modifications.
- Vérifier avec le Client que toutes les hypothèses identifiées dans l'ARD sont encore valables, et qu'aucune autre modification n'a été apportée à l'environnement sans que Cisco en ait connaissance.
- Vérifier que les réseaux locaux virtuels (VLAN) à migrer, la couche L2, la couche L3, ou les deux sont conformes à l'ARD.

- Documenter tout Spanning Tree Protocol (STP), couche L2 décousue, ou tout autre élément pouvant entraîner des boucles dans la couche L2 et une instabilité du réseau dans le Plan de mise en œuvre dans le cadre du Document de l'état définitif du déploiement d'ACI.
- Créer un Plan de mise en œuvre. Le Plan de mise en œuvre est composé des éléments suivants :
 - la stratégie de migration autour des passerelles de commutation par défaut de l'ancien Centre de données à l'ACI;
 - les suspensions et les points de contrôle de validation qui peuvent comprendre les éléments suivants, sans s'y limiter :
 - validation de la couche physique;
 - fonctionnalité des applications;
 - périphériques de services de la couche L4 à la couche L7;
 - intégration VMM;
 - validation de bout en bout définitive;
 - mise en arrêt progressive des anciens périphériques dans le cas d'une migration complète.
- Fournir un plan de sauvegarde dans le cadre du Document des méthodes procédurales qui pourrait inclure les éléments suivants, déterminés par Cisco :
 - une migration indivisible (tout ou rien);
 - une migration partielle (sauvegarde à différents points de contrôle).
- La migration est limitée aux périphériques déplacés vers la trame ACI. Les fonctions externes telles que le routage du réseau WAN, le pare-feu Edge et l'accès à distance ne sont pas inclus dans les Services.
- Fournir un plan de test dans le cadre du DMP pour la validation de bout en bout conformément aux activités du DMP réalisées. Préciser dans le DMP si la stratégie de migration a entraîné la présence de niveaux d'applications simultanément sur l'ancien environnement et sur celui de l'ACI.
- Fournir jusqu'à huit (8) heures de services d'assistance continue sur site (« Services d'assistance sur site en matière de tests »). Les Services d'assistance sur site en matière de tests seront fournis par une ressource Cisco sous la forme d'une assistance consultative, afin de résoudre les problèmes liés aux tests et de fournir une aide au dépannage, qui se limitera à appuyer les activités de tests définies dans le plan de tests intégré au DMP, au sein de l'environnement du Client. Les Services d'assistance en matière de tests couvriront uniquement les fonctions standard des produits, comme l'indique le plan de tests intégré au DMP.
- Fournir des services d'assistance à distance d'une durée maximale de huit (8) heures (« Services d'assistance à distance en matière de tests ») pendant trois (3) Jours ouvrables consécutifs. Les Services d'assistance en matière de tests commenceront le Jour ouvrable suivant l'achèvement de la migration. Les Services d'assistance à distance en matière de tests seront fournis par une ressource Cisco sous la forme d'une assistance consultative, afin de résoudre les problèmes liés aux tests et de fournir une aide au dépannage, qui se limitera à appuyer les activités de tests définies dans le Plan de tests intégré au DMP, au sein de l'environnement du Client. Les Services d'assistance en matière de tests couvriront uniquement les fonctions standard des produits, comme l'indique le plan de tests intégré au DMP.

Responsabilités du Client :

- Participer à la séance sur la stratégie globale de migration.
- Effectuer une phase de tests préalable à la migration, afin de constituer un ensemble de résultats de référence auquel comparer les résultats postérieurs à la migration.
- Mettre à disposition les principales parties prenantes pendant la migration, selon la demande de Cisco.
- Indiquer à Cisco toutes les modifications apportées au réseau dont il n'aurait pas encore connaissance.
- Fournir une date pour la période de changement après l'avis de cinq (5) Jours ouvrables envoyé à Cisco.
- Vérifier le bon fonctionnement des câbles, de tout commutateur intermédiaire, etc. avant la migration.
- Planifier l'accès des équipes de Cisco au serveur et aux équipements connexes.
- Fournir les mots de passe et renseignements d'authentification appropriés à Cisco pour la prestation des Services.
- S'assurer que les principales parties prenantes sont disponibles pour les tests et la validation, conformément au DMP.
- S'assurer que les principales parties prenantes sont disponibles pour les modifications de la configuration des périphériques en dehors de la trame ACI, qui sont exclues du cadre des Services.
- S'assurer que les principales parties prenantes sont disponibles pour la mise en œuvre de toute modification nécessaire pour le plan de sauvegarde intégré au DMP.
- Exécuter tous les déplacements de matériel, y compris, sans s'y limiter, le déplacement des commutateurs, des câbles, etc. dans le centre de données pendant la période de modification.

- Formuler des demandes d'assistance pour tout périphérique tiers avec lequel il rencontre des problèmes au cours de la migration.
- Collaborer avec Cisco pour vérifier qu'une période de tests appropriée et opportune est disponible pour la prestation des Services d'assistance en matière de tests.
- Collaborer avec Cisco pour la validation et l'approbation définitives de la migration, du plan et des procédures.
- Exécuter toutes les tâches d'exécution comme expliqué dans le DMP au sein de l'environnement du Client.
- Exécuter des activités de test conformément au Plan de tests intégré dans le DMP, au sein de l'environnement du Client.

Migration réseau centrée

Responsabilités de Cisco :

- Mettre à jour le DMP et préciser si la migration du réseau local virtuel a engendré la présence des applications/niveaux d'applications simultanément sur l'ancien environnement et sur celui de l'ACI.
- Seule la migration de la couche L3 de l'interface virtuelle de commutateur vers la trame ACI sera réalisée.

Responsabilités du Client :

- Vérifier la sélection du réseau local virtuel dans l'ARD utilisé pour la migration, car l'oubli d'un réseau local virtuel lors de la migration peut entraîner la présence d'une application ou de ses composants simultanément sur l'ancien environnement et sur celui de l'ACI.
- Le Client est responsable de toutes les modifications des configurations non intégrées au Plan de mise en œuvre.
- Effectuer tous les déplacements physiques et le câblage du serveur et des MV considérés comme une partie intégrante de cette initiative de migration.
- Effectuer des tests de référence de l'application et confirmer la fonctionnalité de l'application après la migration, conformément au DMP
- Mettre au point les contrats ACI et les règles de sécurité post-migration des applications groupées migrées vers la trame.
- Confirmer la réalisation des services de Migration réseau centrée une fois l'Élaboration du plan de mise en œuvre et le Service d'assistance à l'exécution et aux tests réalisés.

Activités d'intégration

Responsabilités de Cisco :

- Cisco intégrera un (1) domaine VMM à la trame ACI
- S'assurer que tous les groupes de terminaux (« EPG ») requis sont configurés pour le domaine du gestionnaire d'ordinateur virtuel (VMM) requis afin qu'ils soient affectés de manière appropriée
- Configurer l'environnement VMM d'APIC pour pouvoir communiquer avec le vServer VMware ESX de la manière souhaitée, et associer vCenter à l'APIC afin de recevoir les configurations appropriées en fonction de la configuration de l'environnement virtuel.
- Travailler avec les administrateurs de serveur du Client pour demander une fenêtre de changement adéquate afin d'apporter les changements nécessaires aux environnements hôtes VMware ESX (comme l'ajout d'hôtes ESX au commutateur virtuel distribué ou commutateur virtuel d'applications créé).

Responsabilités du Client :

- Fournir à Cisco tous les mots de passe nécessaires et un accès de niveau administrateur aux plateformes de l'hyperviseur pour permettre l'intégration à l'APIC.

Intégration des couches 4 à 7

Activités d'intégration

Responsabilités de Cisco :

- Responsable des solutions basées sur la connectivité de l'écosystème prises en charge et validées par Cisco uniquement avec des fournisseurs d'écosystèmes approuvés par Cisco. (aucun ensemble de périphériques)
- Cisco utilisera seulement l'option de conception classique qui implique la connexion des dispositifs L4-7 non gérés (pas d'intégration de l'ensemble de périphériques/graphique de service) sur la trame et se limite à 2 paires de dispositifs à des fins d'équilibrage de charge ou de sécurité.
- Cisco ne sera pas responsable des exigences de programmabilité et de scénario (aucune tâche de développement et de personnalisation du logiciel).
- Fournir les exigences d'intégration de l'appareil ou de la solution.
- D'après les exigences réunies, fournir la configuration requise pour déployer les services d'une manière cohérente avec les exigences réunies et les besoins en matière d'applications.
- Spécifications de configuration pour les fonctions connexes.
- Vérifier que les flux de trafic entre les niveaux d'applications sont conformes aux exigences définies et aux besoins en termes d'applications.
- La portée des tests sera applicable uniquement aux composants directs de l'intégration; par exemple, Cisco testera uniquement la portée de l'intégration.
- Le Document de conception d'ACI comprendra les éléments suivants :
 - exigences relatives à l'intégration du dispositif,
 - spécification de configuration pour les fonctions connexes,

Responsabilités du Client :

- Définir la configuration d'application spécifique nécessaire sur le dispositif tiers.
- S'assurer de l'acquisition de la licence appropriée sur le dispositif tiers et vérifier que ce dernier est capable de recevoir la configuration de l'APIC. Cela comprendra les renseignements suivants.
 - Renseignements sur l'accessibilité du dispositif tiers.
 - Identifiants de connexion nécessaires pour la configuration du dispositif tiers.
- Configurer les périphériques L4-7 tiers conformément aux exigences définies dans la conception validée.
- La solution ACI du Client fonctionne pour prendre en charge la solution de l'écosystème.
- Toutes les exigences relatives aux installations associées à l'intégration de la solution tierce sont respectées.
- Le Client sera responsable de toutes les dépendances en dehors de la solution comprise dans la portée; par exemple, calculs de mise en place, correction, etc.

Services de déploiement des opérations de centre de données pour ACI

Responsabilités de Cisco :

- Repérer et programmer le personnel Cisco qui se chargera d'animer l'atelier pour le processus choisi.
- Organiser jusqu'à huit (8) heures d'atelier à distance pour le Client, afin de faire la démonstration de cas d'utilisation, et effectuer un examen du dossier d'exploitation du processus avec le personnel technique et d'exploitation concerné du Client.
- Fournir le dossier d'exploitation au Client.
- Cisco fournira un (1) dossier d'exploitation standard pour l'un (1) des Processus opérationnels.

Responsabilités du Client :

- S'assurer que toutes les ressources nécessaires à la collecte de renseignements par l'entremise d'entretiens sont fournies selon le calendrier convenu entre le Client et l'équipe de gestion de projets de Cisco.
- Présenter à Cisco quel Processus opérationnel du dossier d'exploitation standard suivre parmi les suivants :
 - gestion des disponibilités,
 - gestion du changement,
 - gestion des incidents,
 - gestion de la configuration,
 - gestion des versions,

- gestion des événements.
- Fournir l'ensemble des renseignements et de la documentation sur les capacités techniques et opérationnelles existantes du Client spécifiques à l'intégration d'ACI aux opérations du centre de données.
- Examiner la documentation et formuler des commentaires dans les trois (3) jours ouvrables après l'examen immédiat avec le personnel de Cisco.
- Désigner les parties prenantes opérationnelles et techniques appropriées du Client (développement/opération, architecture, ingénierie, opérations) qui doivent participer aux séances et aux autres activités de collecte de renseignements.
- S'assurer de la participation des parties prenantes clés aux réunions pour discuter de l'architecture des procédures et des éléments connexes.
- Fournir la documentation technique ou opérationnelle nécessaire pour aider Cisco à comprendre et à évaluer l'environnement du Client

Procédure d'examen et d'approbation des Documents livrables

Pour les Documents livrables soumis à un examen et à une approbation par le Client, les parties se conformeront à la procédure d'examen et d'approbation suivante :

- Cisco présentera au Client l'ébauche du Document livrable lorsque ce dernier sera prêt à être examiné et approuvé.
- Le Client procédera alors à l'examen de l'ébauche du Document livrable avec Cisco, en fournissant des commentaires écrits ou en approuvant le Document livrable dans un délai de deux (2) jours ouvrables à l'issue de l'examen en question.
- Si Cisco ne reçoit aucun commentaire ni aucune approbation au cours de cette période, le Document livrable tel qu'il a été fourni par Cisco sera considéré comme ayant été accepté par le Client.
- Si le Client formule des commentaires, Cisco devra y répondre rapidement et cette procédure d'examen et d'approbation sera réitérée.
- Aucun autre Service ne sera fourni jusqu'à ce que Cisco reçoive du Client son acceptation des Documents livrables.
- Si le Client insiste néanmoins pour que Cisco exécute d'autres Services, le ou les Documents livrables présentés par Cisco seront considérés comme acceptés.

Responsabilités générales du Client

- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont censés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les services réalisés par Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des Services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.
- Identifier le personnel du Client et définir le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de planification et de conception de l'architecture et les spécialistes en ingénierie de réseau.
- Veiller à ce que le personnel du Client soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux séances de collecte d'information prévues (entretiens, réunions d'analyse ou conférences téléphoniques par exemple).
- Le Client procédera alors à l'examen de l'ébauche du Document livrable avec Cisco, en fournissant des commentaires écrits ou en approuvant le Document livrable dans un délai de deux (2) jours ouvrables à l'issue de l'examen en question.
- Les services d'assistance fournis par Cisco se limitent au conseil, à l'assistance et à l'orientation techniques.
- Le Client comprend et accepte expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes.
- Le Client comprend et reconnaît que l'utilisation des scénarios de logiciel préemballés de Cisco fournis dans le cadre ce Service est régie par les conditions de la licence d'utilisation de logiciel du contrat-cadre conclu entre les parties.
- Le Client comprend et reconnaît que l'assistance relative aux scénarios de logiciel clés en main de Cisco n'entre pas dans le cadre de cet effort. Le Client devra acheter l'assistance séparément, directement auprès d'une tierce partie ou d'un revendeur Cisco.

Hypothèses et exclusions du projet

Les services et les prix des prestations sont établis d'après les hypothèses et exclusions suivantes (« Hypothèses ») ainsi que celles abordées dans les responsabilités de Cisco et celles du Client tout au long du présent document.

- a. Cisco déploiera des efforts raisonnables d'un point de vue commercial afin d'élaborer une conception pouvant être automatisée par les systèmes d'orchestration de tierces parties ou de Cisco. Cependant, Cisco ne peut prendre en charge un logiciel ou une mise en œuvre de tierce partie existants ou futurs.
- b. Cisco s'efforcera de s'aligner sur les fournisseurs de produits matériels tiers du Client; cependant, les Services Cisco ne seront pas tenus responsables des impacts sur la planification en raison des produits livrables ou des dépendances des tierces parties.
- c. Il incombe au Client de déterminer et de mettre en œuvre les exigences de conception du Client, ainsi que d'appliquer les recommandations éventuelles fournies par Cisco. Les recommandations de Cisco s'appuient sur les renseignements qui lui sont communiqués au moment de la prestation des services. Cisco ne peut être sous aucune circonstance responsable de l'exactitude ou de l'intégralité des renseignements contenus dans ses recommandations.
- d. Il incombe au Client de tester le niveau du système et la solution d'application de bout en bout, de les approuver et de les certifier. Cisco doit collaborer et fournir la conception architecturale et les tests de niveau des sous-systèmes pour les composants du centre de données.
- e. Le Client est tenu d'assurer la migration et les tests de toutes les applications basées sur le serveur.
- f. L'assistance à l'exécution du programme de mise en œuvre/migration ne comprend pas l'installation physique, le montage sur bâti et l'empilage de l'équipement ou l'installation des câbles physiques.
- g. Le Client devra fournir les politiques, les conditions et les milieux de travail en vigueur sur son site.
- h. Toutes les données (dessins, topologies et exigences) fournies par le Client sont considérées comme étant exactes et valables.
- i. Le Client doit intégrer et valider toutes les solutions de contrôle de réseau.
- j. L'IPv6 est exclu.
- k. La configuration de multidiffusion est exclue de cet énoncé de travail.
- l. Tous les plans de méthodes de procédures (MOP)/de migration détaillée relatifs aux serveurs et aux applications sont exclus de ce Service. Les méthodes de procédures (DMP) susmentionnées sont uniquement liées aux éléments de réseau.
- m. Ce service ne comprend ni découverte basée sur des outils ni enregistrements de communication réseau.
- n. L'élaboration de stocks de serveur, de périphériques réseau et d'applications n'entre pas dans le cadre de ce service.

Hypothèses relatives à l'évaluation de l'adoption

- a. Le Client a fourni les documents les plus actuels en sa possession.
- b. Le processus d'entretien s'inscrira dans la continuité des renseignements communiqués pour référence.
- c. Les recommandations de Cisco se fonderont sur la conception validée.
- d. Le Client doit reconnaître l'ensemble des risques soulignés et documentés par Cisco avant de poursuivre le projet.
- e. Cisco se réserve le droit de repérer un risque pouvant entraîner une modification de planification des activités dans le cadre du PGP.
- f. Toutes les applications à migrer vers la trame ACI doivent répondre aux critères de classification définis dans la portée du projet et aux exigences de conception validée.
- g. On suppose que le mode Réseau centré équivaut à « 1 réseau local virtuel égal à 1 groupe de points terminaux (EPG) égal à 1 domaine de passerelle ».
- h. Tous les outils d'automatisation nécessaires à l'intégration à la trame ACI sont de la responsabilité du Client. Cisco fournira uniquement des capacités d'intégration pour la sortie de la trame ACI.
- i. Les conceptions, les déploiements et toutes les autres activités détaillés dans la présente Description de service font référence à une approche Réseau centré uniquement.
- j. L'intégration d'ensemble de périphériques (Graphiques de service) pour les périphériques des couches L4 à L7 est exclue.
- k. Les modules d'extension de la trame (FEX) sont exclus.
- l. L'intégration d'Openstack est exclue de ces conceptions et exigences.
- m. Sauf indication contraire, tout autre périphérique existant du Client n'appartient pas au cadre du projet et est exclu.

Hypothèses du service de conception

- a. Cisco doit fournir les limitations documentées relatives aux trames ACI étendues.
- b. Le Client a fourni les licences nécessaires pour accéder aux fonctionnalités des périphériques L4-L7 tiers, aux plateformes de virtualisation, etc.
- c. La conception est basée sur les exigences approuvées en vigueur. Toutes les modifications apportées à ces exigences peuvent entraîner des modifications de la conception.
- d. La découverte des points terminaux et l'analyse des groupements d'applications sur les sous-réseaux/réseaux locaux virtuels ne sont pas comprises dans ce service.
- e. Les technologies de centre de données multisite ne font pas partie de cette conception.
- f. Dans le cadre d'un déploiement HyperV, le Pack Azure ne sera pas compris dans le présent engagement.
- g. Vrealize est exclu de cet engagement.

Hypothèses relatives au déploiement de l'ACI

- a. La liste de vérification est complétée.
- b. La gestion hors bande est configurée.
- c. Le groupe d'adresses IP du vTEP est identifié.
- d. Un accès Internet est disponible pour le téléchargement de logiciels.
- e. Si le Client met ses propres ordinateurs portables à disposition, des privilèges permettant d'installer des logiciels sur ceux-ci seront fournis.
- f. Les Configurations du locataire, constituant la base de la présente description de service, comprendront :
 - i. un EPG;
 - ii. des contrats;
 - iii. un système de routage et de réacheminement virtuel;
 - iv. des domaines de passerelle;
 - v. des graphiques de service.
- g. Les conventions d'appellation définies dans l'ADD seront respectées pour toutes les politiques.
- h. Aucun scénario ou développement personnalisés pour le déploiement.
- i. Le Client fournira toute procédure de validation/vérification d'application requise pour ses applications et les ressources pour réaliser les tests.
- j. Cisco n'est pas responsable des retards imposés par le Client ou les fournisseurs du Client.
- k. Le Client devra fournir tous les renseignements nécessaires à la migration en temps opportun (c.-à.-d. les exigences en matière de connectivité, l'état actuel, etc.).
- l. Le Client est responsable de l'ensemble de la migration, sauf indication contraire.
- m. Le Client est responsable des scénarios exhaustifs de tests d'erreur; Cisco se doit uniquement de procéder aux tests de connectivité afin de garantir que tous les appareils sont opérationnels et correctement configurés.
- n. La configuration des politiques de l'ACI, documentée dans l'État définitif intégré dans l'ADD et développée dans le cadre du Service de déploiement de l'ACI, a été exécutée par Cisco ou par le Client.
- o. La migration est limitée aux périphériques déplacés vers les fonctions externes de trame ACI. Le routage de réseau WAN, le pare-feu Edge et l'accès à distance ne sont pas inclus dans les Services, sauf indication contraire dans la présente Description de service.
- p. Le Plan de mise en œuvre ne sera pas réalisé avant d'être approuvé par le Client.
- q. Cisco n'est pas responsable des résultats/événement imprévus résultant d'un écart par rapport au Plan de mise en œuvre documenté ou à la stratégie de migration.
- r. Le Client fournira toute procédure de validation/vérification d'application requise pour ses applications et les ressources pour réaliser les tests.
- s. Cisco ne se trouve pas dans l'obligation de participer à la résolution des problèmes antérieurs à la migration ou des problèmes ambigus par manque d'une référence de tests préalables à la migration.
- t. Cisco n'est pas responsable des retards causés par le Client ou les fournisseurs du Client.
- u. L'intégration d'Openstack n'est pas incluse.
- v. Les serveurs connectés aux commutateurs à lame doivent être des serveurs montés sur bâtis et directement connectés aux ports des commutateurs à lame.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Client par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente description de service.